

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Visioconférence Teams

Date : Mercredi, le 5 février 2025

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Récréotourisme	Faune
M. Jean Goyard, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
Mme Sarah Lavoie, Parc national d'Aiguebelle	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
M. Pascal Houle, Club Quad du Cuivre	Ministère
M. Donald Rancourt, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Acteurs forestiers	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Gabriel Ricard, Chantiers Chibougamau Ltée – Scierie Val-d'Or	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Jonathan Vallières, Chantiers Chibougamau Ltée – Scieries Béarn et La Sarre	Environnement et conservation
Mme Josée Chrétien, West Fraser Timber	Mme Mélanie Nicoletti, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
MRC	Villégiature
Mme Stéphanie Boulianne, MRC Abitibi-Ouest	Mme Jacinthe Racicot, Association des riverains du lac Opasatica (ARLO)
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	Éducation, sensibilisation et recherche
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable (AFD), UQAT
	Mme Marie-Eve Sigouin + 4 étudiants en foresterie, CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Un rapide tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Le quorum est atteint.

L'objectif principal de la séance est de permettre aux membres de la Table GIRT d'exprimer leurs préoccupations et questions en lien avec les secteurs et travaux soumis à la consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement (UA) 082-51 et de l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda), qui se déploie jusqu'au 20 février 2025.

Cette séance vise également à faire une mise en contexte pour l'élaboration du prochain plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2028-2033, puisque le MRNF a entamé les travaux en ce sens.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation des comptes rendus des rencontres du 30 octobre et 11 décembre 2024 et les suivis	13 h 40
4.	Représentativité de la Table GIRT de Rouyn-Noranda a) Les plus récents changements b) Impacts sur le mode de fonctionnement de la Table c) Rappel : absences consécutives non motivées	13 h 50
5.	POUR CONSULTATION Consultation publique PAFIO Hiver 2025 – UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)	14 h
	(PAUSE)	14 h 45
6.	POUR INFORMATION sur les PAFIT : a) PAFIT 2028-2033 – UA 082-51 : échéancier de réalisation <i>MM. Nicolas Pouliot et Maxime Girard-Simmons, MRNF</i> b) PAFIT 2025-2030 – Entente de délégation 1042 : modalités d'aménagement, secteur Kekeko <i>M. David Lambert, Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda</i> c) PAFIT 2025-2030 – Forêt d'enseignement et de recherche de la Kinojévis : consultation à venir <i>Mme Marie-Eve Sigouin, CÉGEP Abitibi-Témiscamingue</i>	15 h
7.	Points d' INFORMATION en rafale : a) Suivis des comités b) Les plus récentes activités du BCTLGIRT	16 h
8.	Sondage annuel sur la satisfaction des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	16 h 15
9.	Divers	16 h 20
10.	Levée de la rencontre	16 h 30

Le projet d'ordre du jour est entériné tel que proposé. Le point « Divers » est laissé ouvert.

3. Approbation des comptes rendus des rencontres du 30 octobre et 11 décembre 2024 et les suivis

Le quorum n'ayant pas été respecté lors de la séance du 11 décembre 2024, le compte rendu de la rencontre du 30 octobre 2024 doit être à nouveau soumis aux membres de la Table GIRT pour adoption. Celui-ci est entériné tel que présenté.

Le compte rendu de la rencontre du 11 décembre 2024 est aussi adopté tel quel par les membres de la Table GIRT. La coordonnatrice fait un survol des suivis de la dernière séance.

4. Représentativité de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

a) Les plus récents changements

Le Club Motoneigistes Rouyn-Noranda a nommé M. André Poulin, à titre de 1^{er} représentant substitut, avec résolution à l'appui. M. Jean Goyard demeure le porte-parole principal et M. Daniel Audy collabore à la Table GIRT en tant que 2^e représentant substitut.

Les Chantiers Chibougamau Ltée ont finalisé la transaction d'achat d'Interfor. Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay et M. Gabriel Ricard siègeront désormais à la Table GIRT à titre de représentants de Chantiers Chibougamau – Scierie Val-d'Or. MM. Jonathan Vallières et Loydy Brousseau poursuivront leur implication à la Table GIRT en tant que représentants de Chantiers Chibougamau Ltée – Scieries Béarn et La Sarre.

b) Impacts sur le mode de fonctionnement de la Table

Il importe de différencier la représentativité de Chantiers Chibougamau Ltée au sein de la Table GIRT, puisque les scieries de Val-d'Or et de Béarn (incluant La Sarre) bénéficient de deux (2) garanties d'approvisionnement distinctes. Advenant une prise de position de la Table GIRT, il est proposé que Chantiers Chibougamau Ltée puisse avoir deux (2) droits de parole (vote). Cette recommandation est entérinée à l'unanimité par les membres de la Table GIRT.

Le tableau 2 du *Mode de fonctionnement de la Table GIRT de Rouyn-Noranda* sera modifié en conséquence.

c) Rappel : absences consécutives non motivées

La participation active des membres de la Table GIRT est essentielle à son bon fonctionnement. Afin de conserver leur statut de membres, les organismes ont l'obligation d'assister aux rencontres. La coordonnatrice rappelle ainsi que dans le cas d'absences non motivées et répétitives (soit n'ayant aucun motif valable et qui se produisent à l'occasion de trois [3] rencontres consécutives), un organisme pourrait voir son statut relayé en tant qu'observateur.

Une relance auprès des organismes concernés par ce rappel, sera effectuée dans les prochaines semaines.

5. **POUR CONSULTATION** : Consultation publique PAFIO Hiver 2025 – UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (**TOUR DE TABLE**)

Les membres de la Table GIRT sont conviés à exprimer leurs préoccupations et interrogations concernant les secteurs et les travaux forestiers actuellement en consultation, dans le cadre d'un tour de table virtuel. Les commentaires émis peuvent être consultés à l'annexe 1. Ces commentaires seront intégrés au rapport de consultation.

(PAUSE)

6. **POUR INFORMATION** sur les PAFIT :

a) PAFIT 2028-2033 – UA 082-51 : échéancier de réalisation, MM. Nicolas Pouliot et Maxime Girard-Simmons, MRNF

Le calendrier de réalisation du prochain PAFIT, élaboré par le MRNF, est dévoilé aux membres, dans l'objectif d'arrimer les travaux de la Table GIRT aux différentes étapes. À cet effet, les enjeux et solutions qui découleront de la Table GIRT devront être déposés au plus tard, au mois de septembre 2026. Il est prévu de tenir la consultation publique à l'automne 2027 pour une entrée en vigueur du PAFIT, le 1^{er} avril 2028.

Actuellement, le Bureau du Forestier en chef (BFEC) détermine les possibilités forestières 2028-2033. C'est l'occasion d'intégrer au calcul des solutions retenues par le MRNF et pour lesquelles, des

incidences sur la possibilité forestière sont à prévoir. La Direction régionale du MRNF espère pouvoir y intégrer les modalités de l'entente Paysage. L'enjeu de la lutte contre les changements climatiques sera également considéré dans le calcul.

b) PAFIT 2025-2030 – Entente de délégation 1042 : modalités d'aménagement, secteur Kekeko, M. David Lambert, Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda

Avec l'arrivée du prochain PAFIT de l'entente de délégation 1042, ce sera l'occasion d'intégrer le territoire ciblé pour l'établissement du futur parc régional Kekeko. Il s'agit d'un secteur aménageable très sensible, car il est hautement fréquenté. La Ville de Rouyn-Noranda s'est d'ailleurs engagée à mettre en place le parc régional d'ici deux (2) ou trois (3) ans.

L'entente de délégation implique de consulter la Table GIRT. Or, des éléments clés pour l'implantation d'un parc régional en territoire public sont déjà déterminés. Cependant, le service de Foresterie de la Ville, souhaiterait que la Table GIRT donne ses orientations ou définisse des modalités d'intervention, comme elle le fait présentement pour les zones hautement fréquentées (ZHF), afin d'aménager ce secteur.

Il est suggéré que le comité Foresterie s'y attarde une fois les travaux sur les ZHF suffisamment avancés, même si cela implique de ne pas pouvoir respecter l'échéancier d'entrée en vigueur du prochain PAFIT. Une mention sera rédigée dans le document à l'effet que des travaux sont en cours en lien avec l'enjeu du parc régional. Les membres de la Table GIRT entérinent la proposition du service de la Foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda.

c) PAFIT 2025-2030 – Forêts d'enseignement et de recherche de la Kinojévis : consultation à venir, Mme Marie-Eve Sigouin, CÉGEP Abitibi-Témiscamingue

Mme Sigouin présente la Forêt d'enseignement et de recherche de la Kinojévis (FERK) et située, à l'aide d'une carte, le territoire qui lui est attribué, au sud de l'aéroport de la Ville de Rouyn-Noranda. La FERK bénéficie d'une entente de délégation pour une possibilité forestière de cinq (5) hectares/année. Ainsi, cela représente un chantier de 25 hectares aux 5 ans.

Le PAFIT 2025-2030 est en rédaction. Il sera soumis aux membres de la Table GIRT pour consultation, au cours du mois de mars 2025. Les faits saillants du prochain PAFIT sur lesquels s'attarder seront indiqués au moment de l'envoi. Les commentaires et les questions seront recueillis lors d'une rencontre subséquente de la Table GIRT (printemps 2025). Le PAFIT doit être déposé au MRNF d'ici le 30 juin 2025.

En ce qui concerne le PAFIO, il n'y a pas de consultation cette année puisqu'aucun changement majeur n'y figure. La FERK ne prévoit pas de récolte, car la possibilité forestière qui lui est décernée, a été atteinte.

7. Points d'INFORMATION en rafale :

a) Suivis des comités

Foresterie :

Le comité Foresterie s'est réuni le 8 janvier 2025. L'objectif de cette séance consistait à déterminer la méthodologie de travail sur l'enjeu de la planification forestière en ZHF et les modalités d'aménagement qui pourraient leur être associées. Il a alors été convenu de se pencher sur l'outil d'aide à l'évaluation des compartiments d'organisation spatiale (COS) habités, utilisé par le MRNF, qui a permis de répertorier onze (11) COS habités sensibles sur le territoire de l'UA 082-51. L'outil du Ministère sera présenté au comité, le 11 février prochain.

La suite des travaux sera réalisée par un sous-comité formé de Mme Racicot, MM. Lambert, Michaud, Brousseau et Maxence Martin (UQAT). Il importe de souligner que les travaux du comité Foresterie se déploieront en deux (2) étapes :

Étape N° 1 : déterminer les COS sensibles et en brosser le portrait

Étape N° 2 : déterminer les modalités d'aménagement pour ces secteurs

Le départ de Mme Laurence Dupuis laisse le siège de représentants des MRC vacant. Après un appel à tous, il est convenu de laisser ce siège vacant jusqu'à nouvel ordre.

Chemins Multiusages :

Le comité Chemins Multiusages ne s'est pas rencontré depuis la dernière réunion de la Table GIRT, tenue le 11 décembre 2024. Une séance de travail, en formule présentielle, aura lieu le 12 février 2025. L'objectif de cette rencontre est de dévoiler le portrait préliminaire des chemins forestiers prioritaires de l'UA 082-51, issu de l'analyse réalisée par le service de la Foresterie de la Ville de Rouyn-Noranda et du MRNF. Les membres du comité seront ensuite invités à évaluer ces chemins en fonction des critères définis antérieurement.

M. Pierre Cartier, de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), s'est retiré du comité Chemins Multiusages. Après un appel à tous, il est convenu de laisser le siège de représentant du secteur « Environnement et conservation » vacant jusqu'à nouvel ordre.

b) Les plus récentes activités du BCTLGIRT

La coordonnatrice a participé à la sixième rencontre du Comité des coordonnateurs GIRT externes, le 29 janvier dernier. Durant cette réunion, il a été notamment question des rôles et responsabilités des acteurs des Tables GIRT, du bilan des rapports annuels déposés par les Tables GIRT et de leur collaboration au PAFIT 2028-2033. Les coordonnateurs GIRT seront à nouveau conviés à un atelier provincial, organisé par le Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT) à l'automne 2025.

Le module II de l'autoformation est maintenant disponible. Celui-ci porte sur la contribution des Tables GIRT à l'élaboration du PAFIT. Il se présente sous forme de bandes dessinées et a une durée de 30 à 40 minutes. Un lien sera transmis aux membres de la Table GIRT sous peu. La coordonnatrice les convie à visionner le module II afin d'être bien préparés pour les travaux à venir en lien avec le prochain PAFIT. Pour ceux et celles qui n'ont pas fait le module I de l'autoformation, il est toujours possible d'en bénéficier. Le lien donnant accès à ce module sera fourni en même temps que celui du module II.

8. Sondage annuel sur la satisfaction des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Un lien menant à un sondage en ligne sera envoyé aux membres de la Table GIRT, dès le 6 février 2025. La coordonnatrice invite les membres à y répondre en grand nombre d'ici le 28 février 2025. Il s'agit de l'évaluation annuelle de la Table GIRT de Rouyn-Noranda.

L'importance de compléter le sondage après chaque rencontre de la Table GIRT est rappelée par la même occasion.

9. Divers

Aucun sujet n'est discuté au point « Divers ».

10. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 12.

Note : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 5 février 2025 peuvent être consultés à l'annexe 2.

ANNEXE 1

Consultation publique PAFIO Hiver 2025 – UA 082-51 et entente de délégation 1042 : vos commentaires et préoccupations (TOUR DE TABLE)

ATRN :

- Que se passe-t-il avec les massifs « martre »? Il en est question dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), mais sans plus de détail. Y a-t-il des coupes à l'intérieur de ces massifs? Y a-t-il des mesures particulières appliquées pour ces secteurs? *Réponse du MRNF : Si c'était le cas, il faudrait revenir à la Table GIRT, car il s'agit d'un VOIC (valeur-objectif-indicateur-cible) de la Table. Il y a des modalités à respecter lorsque nous planifions de la récolte dans ces massifs. Dans le PAFIT 2023-2028, le VOIC a été reconduit intégralement. Un suivi des cibles sera réalisé par le ministère lors des prochaines rencontres de la Table GIRT.*

Quel type de coupes est-il planifié : totales ou partielles? *Réponse du MRNF : Ce sont principalement des coupes de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Toutefois, le MRNF a tout de même respecté les modalités du VOIC.*

Est-il possible de mentionner dans les commentaires, les endroits pour lesquels nous souhaiterions que ce soient des coupes partielles? *Réponse du MRNF : Il n'y a pas de coupe partielle en consultation.*

- L'Association fera une intervention afin d'obtenir une Haute Valeur de Conservation (HVC). L'information sera transmise au MRNF. *Commentaires du MRNF : C'est correct de demander une protection pour un secteur précis. Cependant, pour cette consultation, l'enjeu se trouve davantage au niveau des préoccupations et de l'harmonisation, et non en matière de protection.*

ARLO :

- Unité d'aménagement (UA) 082-51 : Secteur ouest du lac Opasatica :
 - Sur la carte interactive, il est indiqué « traitements cultureux régénérés »; de quoi s'agit-il? *Réponse du MRNF : Il s'agit d'éducation de peuplements, plus précisément, d'entretien de plantations existantes (8 à 15 ans).*
 - Est-ce que cela pourrait comprendre de la plantation? *Réponse du MRNF : Non, car lorsque nous consultons pour des coupes forestières, une note indique que nous souhaitons recevoir les commentaires pour la plantation, car si par défaut il n'y a pas de régénération, nous avons l'obligation de remise en production des sites. Cela comprend aussi des travaux de dégagement de plantation dans les trois (3) ou quatre (4) premières années.*
- Entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda) :
 - Au nord du lac Évain et le long de route 101, se trouvent des lots intramunicipaux et des lots de l'UA 082-51. En cas de consultation des chemins, y a-t-il concordance entre les chemins municipaux et ceux du ministère? *Réponse du service de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : Oui. Les chemins que le ministère a prévus, traversent les lots intramunicipaux. Pour faire les choses correctement, il a été convenu que ce soit la Ville-MRC qui procède à la consultation de ces chemins. Les mêmes tracés avaient été consultés par MRNF. C'est une technicalité qui concerne ces chemins; ce n'est pas nouveau. La Ville ne prévoit pas récolter dans ces secteurs.*

CREAT :

- Le CREAT déposera ses commentaires ultérieurement.
- Il a été observé que quatre (4) projets d'aire protégée recroisent des secteurs en consultation. Il est alors proposé de retarder la planification dans ces secteurs.

Chaire en aménagement forestier durable, UQAT : Aucun commentaire pour le moment.

Cohorte en technologie forestière, CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue : À quel niveau sera considéré le Plan d'affectation du territoire public (PATP), dans le cadre de la consultation et de la planification? Par exemple, lorsqu'il y a une zone à prédominance récréotouristique, comment est-ce pris en compte? *Réponse du MRNF* : À chaque plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO), nous consultons la Division du territoire, responsable du PATP. Ils ont des zones de développement récréotouristique et lorsqu'il y a un enjeu lié à celles-ci, la Division communique avec nous. Il s'agit d'un contact annuel qui se produit dans le cadre de la consultation PAFIO. Ce qui est présentement en consultation, leur a été soumis l'automne dernier.

Parc national d'Aiguebelle, Sépaq : Aucun commentaire pour le moment.

ACPRN : L'Association a transmis l'information à ses membres. Il n'y a pas eu de questions soulevées à la suite de cet envoi. Le conseil exécutif de l'ACPRN se réunit à la fin de la semaine; nous en discuterons à cette occasion.

RLTP : Aucun commentaire pour le moment.

Club Motoneigistes Rouyn-Noranda : C'est très technique. Il n'est pas possible d'identifier les divers traitements sur la carte interactive. Habituellement, nous pouvons nous référer à la légende et au numéro de chantier. *Réponse du MRNF* : M. Michaud explique la procédure afin d'accéder à l'information.

Club Quad du Cuivre : Aucun commentaire pour le moment.

West Fraser Timber : Aucun commentaire pour le moment.

Chantiers Chibougamau : Aucun commentaire pour le moment.

MRC Abitibi-Ouest : Aucun commentaire pour le moment.

Ville de Rouyn-Noranda : La Ville a conclu une entente d'harmonisation pour l'utilisation du réseau routier municipal avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA). Ainsi, la Ville n'a plus besoin d'émettre des commentaires à ce sujet dans le cadre des consultations publiques. L'entente comprend notamment le nom des chemins et la période des travaux. Cela s'applique également dans les contrats du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Cette entente est valide pour une période d'essai de trois (3) ans. *Commentaire de l'ARLO* : Nous devrions nous inspirer de cette entente pour les travaux en cours sur l'enjeu des zones hautement fréquentées (ZHF).

ANNEXE 2

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

POUR INFORMATION sur les PAFIT :

PAFIT 2025-2030 – Entente de délégation 1042 : modalités d'aménagement, secteur Kekeko

Q : Le COS est plus grand que la superficie du futur parc régional. Comment se gère alors le COS : est-ce partagé entre le MRNF et la Ville en ce qui concerne l'aménagement?

R : Ce qui est dans l'UA est géré par le MRNF. Il n'y a pas de COS sur le territoire en délégation.

C : L'aménagement forestier sur le territoire du futur parc régional, était une des préoccupations soulevées antérieurement par les usagers concernés.

PAFIT 2025-2030 – Forêt d'enseignement et de recherche de la Kinojévis : consultation à venir

Q : Y a-t-il des résidences à proximité du secteur aménageable?

R : Il y a un abri sommaire et une maison. Une descente de bateaux s'y trouve, à partir de laquelle il est possible d'accéder à la rivière Kinojévis (navigation de plaisance, pêche blanche). Normalement, le chemin est fermé en hiver. Un chasseur d'ours, un chasseur d'orignal et plusieurs adeptes de la chasse au petit gibier, fréquentent le secteur.